

Canada, une autre hausse de prix de l'acier qui sera sans doute comparable à celle de \$5 intervenue en 1946. Quelles seront les répercussions sur la valeur de notre dollar? Si la valeur du dollar canadien n'est pas de nouveau diminuée de moitié, j'en serai bien étonné.

Qu'envisage le ministre en pareilles circonstances?

Allons-nous encore une fois laisser les provinces aux mains des pillards, de sorte que leurs habitants se fassent littéralement voler des milliards de dollars par ceux qui sont en mesure de produire des denrées et de les vendre? Voilà ce que je veux dire par une réglementation insuffisante des prix par le gouvernement fédéral.

On demandera si je favorise une réglementation rigide. Mais non, je ne propose rien d'aussi absurde. Le Crédit social ne préconise pas la réglementation rigide. Les créditistes préconisent la persuasion, grâce à une technique monétaire comme celle que j'ai mentionnée et qui consiste à confier à une province l'autorité en ce qui a trait à son propre crédit. En 1935, nous aurions pu adopter une loi interdisant de prêter à un intérêt dépassant 5 p. 100. Même en assurant un certain contrôle, une telle initiative ne nous aurait pas permis d'aller bien loin. Qu'avons-nous fait? Grâce à la concurrence, le gouvernement a fait baisser les taux d'intérêt à un niveau qu'il eût été impossible d'atteindre au moyen de lois ou de réglementation. On peut recourir à des moyens de cette sorte. Il n'y a qu'à les étudier, si nous pouvons obtenir l'argent. Or, pouvons-nous obtenir cet argent?

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que l'argent n'est qu'un billet servant à l'échange de denrées. On ne peut obtenir d'argent, si l'on n'a rien à offrir. Plus il y a de denrées dans un pays, plus on peut y obtenir d'argent, parce que la véritable garantie de l'argent, ce sont les denrées. Nous pouvons produire les denrées nécessaires à assurer une plus grande abondance au Canada. Le ministre s'attend qu'elles atteindront une valeur de 26 milliards et demi au Canada cette année, peut-être plus que cela. Je suis sûr que nous pourrions facilement doubler ce montant si nous nous mettions en frais de le faire. Si les débouchés et la demande au Canada étaient suffisants, nous pourrions probablement doubler le chiffre de 26 milliards de dollars. Si nous pouvons produire les marchandises, pourquoi ne pouvons-nous pas avoir l'argent. C'est là un point qui mérite une étude sérieuse.

[M. Blackmore.]

M. le président suppléant: Je regrette d'être obligé d'interrompre l'honorable député mais mon devoir me commande de lui rappeler que ses 40 minutes sont écoulées.

M. Blackmore: Je vous remercie, monsieur le président. J'y reviendrai à la prochaine occasion.

M. Matheson: Monsieur le président, si je participe au débat en ce moment, c'est qu'il y a quelques jours j'ai reçu une communication de la part d'une partie importante de notre industrie; on y exprimait de l'inquiétude en face de la prévision d'un excédent de production de pommes de terre aux États-Unis de l'ordre, estime-t-on, de 50 millions de boisseaux. La plupart de mes observations porteront sur la culture de la pomme de terre dans ma province mais je voudrais souligner que le problème dont je parle intéresse l'industrie dans tout le pays. Lors d'une entrevue tenue à la demande du ministre, des représentants de l'industrie de tout le pays ont exprimé leur inquiétude à la Commission du tarif. Je ne crois pas qu'il me soit possible de mieux présenter mon sujet qu'en lisant quelques extraits de la lettre ou de l'ordre que le ministre a alors adressé à la Commission du tarif. Je cite:

J'ai reçu de nombreuses observations signalant que les importations de pommes de terre accusaient, ces dernières années, une augmentation considérable, ce qui aurait causé de vives inquiétudes aux producteurs canadiens de cette denrée.

Ces communications insistaient également pour qu'on augmente les droits de douane sur les pommes de terre et qu'on prolonge la période à laquelle s'applique le tarif saisonnier.

Je m'arrêterai là pour l'instant. Je dirai, en outre, que la lettre cite ensuite l'échelle des droits de douane indiquant que, sauf pour la période allant de la mi-juin à la fin de juillet, les pommes de terre américaines entrent en franchise au Canada.

Je devrais expliquer que les pommes de terre américaines n'étaient pas indiquées comme telles. Mais ce sont les pommes de terre des États-Unis qui nous préoccupent. On leur applique, dans la lettre, ce qu'on appelle le traitement de la nation la plus favorisée.

Le ministre a demandé à la Commission de lui fournir les renseignements les plus complets qu'on puisse obtenir au sujet de la production, de la consommation, de la vente, des importations et exportations de pommes de terre et des conséquences qu'aurait pour les producteurs et consommateurs canadiens l'application du tarif canadien concernant les pommes de terre à l'état naturel.

Je dirai encore que l'échelle des droits d'entrée a été établie il y a six ou dix ans, je crois. A ce moment-là elle était peut-être raisonnable. M. W. J. Callaghan, ancien mem-